

Image not found or type unknown



# Tenue d'une assemblée générale en période de crise sanitaire

Par **motarde**, le **06/01/2021** à **14:33**

Notre association prévoit la tenue de l'assemblée générale annuelle avec renouvellement du conseil d'administration au plus tard à la fin du premier trimestre chaque année.

En raison des conditions sanitaires actuelles est -il possible de retarder la date de cette assemblée et de ce fait prolonger le CA actuellement en place.

Merci pour votre réponse